

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien, tenue le 10 novembre 2014, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur Éric Ménard est absent.

**ORDRE DU JOUR**

**Points pour délibération**

**1 Assemblée d'octobre 2014**

- 1.1 Adoption du procès-verbal du 14 octobre 2014
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2014

**2 Assemblée du 10 novembre 2014**

- 2.1 Liste des comptes à payer 2014

**Période de questions**

**3 Administration générale**

- 3.1 Conseil municipal
  - 3.1.1 Rapport du maire sur la situation financière
  - 3.1.2 Campagne de financement de la Fondation Au Diapason (vente de poinsettias)
  - 3.1.3 Contribution au Tournoi Provincial Novice Atome de Farnham
  - 3.1.4 Demande au fonds de défense de la F.Q.M.
  - 3.1.5 Offre de service de Me Elaine Francis – consultations générales 2015
  - 3.1.6 Avis de motion – Modification des règlements harmonisés de la MRC
    - Relatif à l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc
    - Concernant les nuisances
    - Concernant la circulation et le stationnement
  - 3.1.7 Avis de motion – Modification du règlement 660-08 concernant la circulation et le stationnement, à l'effet de modifier la vitesse maximale à 40 km/h sur la rue Saint-Georges et autres
- 3.2 Gestion financière et administrative
  - 3.2.1 Engagement de M. James Langlois-Lacroix (inspecteur adjoint)
  - 3.2.2 Adoption du règlement numéro 770-14 - modifiant le règlement numéro 756-13

**4 Sécurité publique**

- 4.1 Service des Incendies
  - 4.1.1 Rapports d'événements

**5 Transport & bâtiment**

- 5.1 Voirie & réseau routier
  - 5.1.1 Affiches routières dans le rang Saint-Georges
  - 5.1.2 Demande de correction du drainage au MTQ – route 235 (entre puisard de rue et Regard d'égout de la Municipalité)
  - 5.1.3 Projets d'ententes sur le partage des droits perçus provenant de la carrière Ange-Gardien
- 5.2 Bâtiment
  - 5.2.1 Contrat de déneigement des bâtiments municipaux
  - 5.2.2 Projet d'armoire /local de la FADOQ
  - 5.2.3 Projet d'agrandissement de l'école Jean-XXIII – engagement municipal
  - 5.2.4 Adoption d'une politique de prêt et de location relative aux infrastructures et aux équipements
- 6 **Hygiène du milieu**
- 7 **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
    - 7.1 Demande de dérogation mineure au 340, Route 235
- 8 **Loisirs et culture**
  - 8.1 Activités récréatives et culturelles
    - 8.1.1 Remboursement activités sportives
    - 8.1.2 Fête nationale 2015
    - 8.1.3 Demande de subvention auprès de « Emplois d'été Canada »
    - 8.1.4 Soirée reconnaissance des bénévoles 2015
  - 8.2 Infrastructures
- 9 **Divers & affaires nouvelles**
  - 9.1 Mesure des boues aux étangs aérés

## **Période de questions**

### **Correspondance**

- Co-1 MRC de Rouville – Cours d'eau Millette
- Co-2 Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford – Entente intermunicipale pour radar portatif
- Co-3 OMH Ange-Gardien – Remerciements pour aide financière
- Co-4 Fédération Québécoise des Municipalités – Rapport d'activité 2013-2014
- Co-5 Ministère des Transports – Suivi nettoyage conduite pluviale obstruée route 235
- Co-6 Ministère des Transports – Suivi limite de vitesse secteur adjacent à un CPE
- Co-7 UPA de la Montérégie – Demande commandite pour gala des Agristars 2015
- Co-8 Teamsters Canada – Sécurité ferroviaire
- Co-9 Tourisme Montérégie – Adhésion 2015
- Co-10 S-Air environnement – Nouveau règlement gestion sécuritaire de l'amiante
- Co-11 Claude Himbeault, consultant – Offre de services
- Co-12 Avizo experts-conseils – Services offerts

### **Levée de l'assemblée**

**RÉSOLUTION 11-272-14**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 OCTOBRE 2014**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-273-14**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 OCTOBRE 2014**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-274-14**  
**ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2014**

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Paiements directs par ACCES D :	36 715,76 \$
▪ Déboursés directs :	9 985,54 \$
▪ Fournisseurs :	209 885,07 \$
▪ Salaires :	37 975,51 \$

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 11-275-14**

Résolution inexistante.

## **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

Conformément à l'article 955 du *Code municipal Québec*, M. le maire, Yvan Pinsonneault, fait lecture de son rapport sur la situation financière de la Municipalité de Ange-Gardien et procède à son dépôt.

Il traite, notamment, des états financiers 2013, des indications préliminaires de l'exercice en cours, de la rémunération des membres du Conseil, du programme triennal d'immobilisation et des orientations budgétaires pour l'exercice financier 2015.

Il dépose également la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Municipalité a conclus depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle le dernier rapport de la situation financière de la Municipalité a été fait et, également, la liste de tous les contrats comportant une dépense de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

### **RÉSOLUTION 11-276-14**

#### **CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION AU DIAPASON (VENTE DE POINSETTIAS)**

Considérant que l'organisme *Au Diapason* vend des poinsettias au coût de 15 \$ l'unité au profit de la *Fondation Au Diapason* afin d'offrir gratuitement des soins palliatifs et des services d'accompagnement pour les personnes atteintes de cancer et leurs proches, dans les communautés de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser l'achat de 10 poinsettias de l'organisme *Au Diapason*.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 11-277-14**

#### **CONTRIBUTION AU TOURNOI PROVINCIAL NOVICE ATOME DE FARNHAM**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de verser 300 \$ à titre de contribution financière au tournoi provincial novice atome Desjardins de Farnham qui se tiendra à l'aréna Madeleine-Auclair du 2 au 15 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-278-14**  
**DEMANDE AU FONDS DE DÉFENSE DE LA F.Q.M.**

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dispose d'un fonds de défenses des intérêts des municipalités qui permet de soutenir financièrement des municipalités membres afin de leur permettre de faire valoir leurs intérêts et leurs droits devant les tribunaux et ce, au profit de l'ensemble des membres de la FQM;

Considérant que le conseil de la Municipalité considère que la Municipalité de Ange-Gardien est éligible à une aide financière provenant du fonds de défense de la FQM, dans le cadre d'une plainte relative au code d'éthique et de déontologie de la Municipalité, dont fait l'objet le maire, M. Yvan Pinsonneault;

Considérant que, jusqu'à ce jour, une décision a été rendue à l'égard de ce litige et qu'elle présente un intérêt général pour toutes les municipalités puisqu'elle fait déjà office de jurisprudence lors de certaines audiences impliquant la Commission municipale du Québec;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien demande à la FQM de lui accorder une aide financière dans le cadre d'une plainte relative au code d'éthique et de déontologie de la Municipalité, dont fait l'objet le maire, M. Yvan Pinsonneault.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-279-14**  
**OFFRE DE SERVICES DE M<sup>E</sup> ÉLAINE FRANCIS – CONSULTATIONS GÉNÉRALES 2015**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'accepter l'offre de services de Paradis, Lemieux, Francis, avocats pour des services de consultations générales pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION – MODIFICATION DES RÈGLEMENTS HARMONISÉS DE LA MRC RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU PROVENANT DE L'AQUEDUC**

M. Jonathan Alix donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement modifiant les règlements harmonisés de la MRC relatif à l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc.

**AVIS DE MOTION – MODIFICATION DES RÈGLEMENTS HARMONISÉS DE LA MRC CONCERNANT LES NUISANCES**

M. Rhéal Grenier donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement modifiant les règlements harmonisés de la MRC concernant les nuisances.

**AVIS DE MOTION – MODIFICATION DES RÈGLEMENTS HARMONISÉS DE LA MRC CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

M. Charles Choquette donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement modifiant les règlements harmonisés de la MRC concernant la circulation et le stationnement.

**AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 660-08 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT, À L'EFFET DE MODIFIER LA VITESSE MAXIMALE À 40 KM/H SUR LA RUE SAINT-GEORGES ET AUTRES**

M. Jonathan Alix donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement modifiant le règlement numéro 660-08 concernant la circulation et le stationnement, à l'effet de modifier la vitesse maximale à 40 km/h sur la rue Saint-Georges et autres.

**RÉSOLUTION 11-280-14**

**ENGAGEMENT DE M. JAMES LANGLOIS-LACROIX (INSPECTEUR-ADJOINT)**

Considérant la résolution numéro 10-261-14, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'entériner l'embauche de M. James Langlois-Lacroix à un poste temporaire à temps partiel d'inspecteur-adjoint en bâtiment au taux horaire établi à l'échelon 2 de la classe 3 de la structure salariale de la Municipalité de Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-281-14**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 770-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 756-13 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION DE LA MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter le règlement numéro 770-14 modifiant le règlement numéro 756-13 décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations et les conditions de perception de la Municipalité de Ange-Gardien pour l'exercice financier 2014.

Adopté à l'unanimité.

**RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

**RÉSOLUTION 11-282-14**

**AFFICHES ROUTIÈRES DANS LE RANG SAINT-GEORGES**

Considérant que le conseil de la municipalité de Ange-Gardien ainsi que Carrière L'Ange-Gardien souhaite sensibiliser les automobilistes et les camionneurs à l'importance de respecter la limite de vitesse de 40 km/h dans le rang Saint-Georges;

Considérant la recommandation de Mme Annie Lévesque, responsable des communications, à l'effet d'installer des panneaux publicitaires aux entrées de la zone de 40 km/h dans le rang Saint-Georges;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser une dépense de 336 \$, plus taxes, relative auxdits panneaux publicitaires, laquelle dépense sera assumée à part égale avec Carrière L'Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-283-14**

**DEMANDE DE CORRECTION DU DRAINAGE AU MTQ – ROUTE 235 (ENTRE PUISARD DE RUE ET REGARD D'ÉGOUT DE LA MUNICIPALITÉ)**

Considérant qu'entre les lots 3 517 595 (134, route 235) et 5 098 477 (terrain vacant), la pente du terrain fait en sorte que l'eau de pluie est collectée par le regard d'égout sanitaire du trop-plein de la route 235;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu

de demander au ministère des Transports d'intervenir pour solutionner la problématique de drainage sur la route 235, entre les lots 3 517 595 et 5 098 477.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-284-14**

**ENTENTE SUR LE PARTAGE DES DROITS PERÇUS PROVENANT DE LA CARRIÈRE L'ANGE-GARDIEN SITUÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN POUR LES ANNÉES 2011, 2012 ET 2013**

Considérant que, conformément à l'article 110.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC Brome-Missisquoi a constitué un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

Considérant que, conformément à l'article 78.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité de Ange-Gardien a constitué un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

Considérant que l'article 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit qu'une municipalité dont les matières visées par la loi transitent ou sont susceptibles de transiter sur ses voies publiques à partir d'un site situé sur le territoire d'une autre municipalité peut demander à cette dernière de conclure une entente sur l'attribution des sommes versées au fonds qu'elle a constitué;

Considérant que des substances provenant de la Carrière L'Ange-Gardien située sur le territoire de la Municipalité, à l'égard desquelles un droit est payable, transitent ou sont susceptibles de transiter sur les voies publiques (voies municipales) de la MRC de Brome-Missisquoi;

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien et la MRC de Brome-Missisquoi, lors de la rencontre du 15 octobre 2014, ont consenti à un mode de partage pour les années 2011, 2012 et 2013;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu :

- D'autoriser M. le maire, Yvan Pinsonneault, ainsi que la directrice générale, Mme Brigitte Vachon, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ange-Gardien, l'entente sur le partage des droits perçus provenant de la Carrière L'Ange-Gardien située sur le territoire de la Municipalité de Ange-Gardien pour les années 2011, 2012 et 2013;
- D'autoriser le versement des sommes prévues à l'article 4.1.1 de ladite entente dans les 30 jours de sa signature.

Adopté à l'unanimité.



**RÉSOLUTION 11-285-14**

**ENTENTE SUR LE PARTAGE DES DROITS PERÇUS PROVENANT DE LA CARRIÈRE L'ANGE-GARDIEN SITUÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN À COMPTER DE 2014**

Considérant que, conformément à l'article 110.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC Brome-Missisquoi a constitué un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

Considérant que, conformément à l'article 78.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité de Ange-Gardien a constitué un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

Considérant que l'article 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit qu'une municipalité dont les matières visées par la loi transitent ou sont susceptibles de transiter sur ses voies publiques à partir d'un site situé sur le territoire d'une autre municipalité peut demander à cette dernière de conclure une entente sur l'attribution des sommes versées au fonds qu'elle a constitué;

Considérant que des substances provenant de la Carrière L'Ange-Gardien située sur le territoire de la Municipalité, à l'égard desquelles un droit est payable, transitent ou sont susceptibles de transiter sur les voies publiques (voies municipales) de la MRC de Brome-Missisquoi;

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien et la MRC de Brome-Missisquoi, lors de la rencontre du 15 octobre 2014, ont consenti à un mode de partage pour les années 2014 à 2018;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu :

- D'autoriser M. le maire, Yvan Pinsonneault, ainsi que la directrice générale, Mme Brigitte Vachon, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ange-Gardien, l'entente sur le partage des droits perçus provenant de la Carrière L'Ange-Gardien située sur le territoire de la Municipalité de Ange-Gardien pour les années 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018;
- D'autoriser le versement des sommes prévus à l'article 6.1 de ladite entente dans les 30 jours de sa signature.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-286-14**

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

Considérant le rapport soumis par Mme Stéphanie Laurier, responsable des services techniques, relativement au contrat de déneigement des bâtiments municipaux et de certaines rues, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que les rues Vallée et Saunier soient soustraites dudit contrat.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-287-14**  
**PROJET D'ARMOIRES AU LOCAL DE LA FADOQ**

Considérant que dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec, la municipalité bénéficie d'une subvention de 121 039,39 \$ qu'elle a choisi d'appliquer à la l'amélioration du centre communautaire;

Considérant que, dans le cadre dudit programme, des travaux sont en cours pour améliorer le local de la FADOQ, selon les recommandations recueillies par les membres;

Considérant les soumissions demandées par Mme Jennie Rainville, directrice des loisirs, pour la fabrication et l'installation d'un ensemble mural dans ledit local;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu :

- D'accorder un contrat au plus bas soumissionnaire, Rénovation-Ébénisterie Jules Robert, au montant de 6 400 \$, pour la fabrication et l'installation d'un ensemble mural dans le local de la FADOQ.
- D'autoriser les dépenses concurrentes relatives, évaluées à 2 600 \$.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-288-14**  
**PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE JEAN-XXIII – ENGAGEMENT MUNICIPAL**

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières (CSDHR) fait face à une augmentation importante de sa population scolaire, notamment sur le territoire de la Municipalité de Ange-Gardien;

Considérant que depuis 2012, la Municipalité de Ange-Gardien, par l'adoption des résolutions 05-181-12, 08-306-12, 12-305-13 et 06-177-14 a informé la Commission scolaire des besoins pressants d'espaces à l'école Jean-XXIII pour accueillir sa clientèle scolaire et de la volonté, de la Municipalité, de participer et collaborer à un partenariat, dans le cadre d'un projet d'agrandissement de l'école Jean-XXIII afin de le bonifier, notamment, par sa contribution à la construction d'un gymnase double et/ou d'autres espaces communs;

Considérant que la CSDHR a déposé au ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sports une demande de crédit pour augmenter sa capacité d'accueil sur le territoire qu'elle dessert;

Considérant les dispositions de l'article 7 du Code municipal qui permettent à une municipalité d'aménager sur son territoire des immeubles qui peuvent être partagés avec une Commission scolaire;

Considérant la demande d'agrandissement de l'école Jean-XXIII déposée par la Municipalité de Ange-Gardien en septembre 2014 par laquelle la Municipalité : « ...prie les autorités de la Commission scolaire des Hautes-Rivières ainsi que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de joindre leurs efforts aux siens, pour proposer et accepter un projet d'agrandissement de l'école Jean-XXIII, pour et au nom des citoyens de la Municipalité de Ange-Gardien. »;

Considérant que le conseil juge pertinent de réitérer son appui à un projet d'agrandissement de l'école Jean-XXIII, tant moral que financier;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien :

- Appuie fermement un projet d'agrandissement de l'école Jean-XXIII à Ange-Gardien;
- Met à la disposition de la CSDHR un terrain appartenant à la Municipalité, adjacent à celui où est située l'école Jean-XXIII, d'une superficie de 4 968,7 m<sup>2</sup>, advenant où un agrandissement de l'école nécessiterait une plus grande disponibilité d'espaces de jeux;
- Est disposée à participer financièrement à l'agrandissement de l'école Jean-XXIII pour la partie visant un gymnase double ainsi que d'autres locaux à être mis en commun et à déterminer par le conseil et ce, sous réserve de l'approbation des personnes habiles à voter et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, dans le cadre de l'approbation d'un règlement d'emprunt;
- Transmette la présente résolution aux autorités de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, à la députée provinciale du comté d'Iberville, Madame Claire Samson, ainsi qu'au ministre de l'Éducation, du Loisirs et du Sport, Monsieur Yves Bolduc.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 11-289-14**

#### **ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE PRÊTS ET DE LOCATIONS RELATIVE AUX INFRASTRUCTURES ET AUX ÉQUIPEMENTS**

Considérant qu'il y a lieu de transmettre une information uniforme aux usagers de la salle municipale et de s'assurer que les prêts et locations soient effectués dans des conditions favorables, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'adopter la Politique de prêts et de locations relative aux infrastructures et aux équipements de novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-290-14**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 340, ROUTE 235**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le bâtiment situé au 340, route 235 à Ange-Gardien;

Considérant qu'en 2011, un permis d'agrandissement de 21,64 m par 27,89 m en cour latérale gauche a été demandé pour ledit bâtiment;

Considérant que, selon le plan projet d'implantation réalisé par l'arpenteur, l'agrandissement projeté devait se situer à 4,83 mètres de la ligne de propriété arrière;

Considérant qu'en 2014, un arpenteur a produit un nouveau certificat de localisation sur lequel il est possible de constater que l'agrandissement ne respecte pas la marge arrière puisque le bâtiment est situé à 3,81 mètres alors que la marge est de 4 mètres dans cette zone;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), à savoir :

- L'agrandissement est d'usage commercial et est attaché à une plus grande superficie de bâtiment;
- Le terrain adjacent est vacant;
- L'implantation ne pose pas de préjudices au voisin;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accorder une dérogation mineure pour le bâtiment situé au 340, route 235 à Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-291-14**  
**REMBOURSEMENTS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser les remboursements de frais d'inscriptions à des activités sportives et culturelles totalisant 5 567,79 \$ et d'affecter la dépense de 7 750 \$ au poste budgétaire associé, suivant les recommandations de Mme Annie Lévesque, adjointe aux loisirs, dans le cadre du Programme d'incitation aux activités sportives et culturelles.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-292-14**  
**FÊTE NATIONALE 2015**

Considérant l'organisation d'activités récréatives, dans le cadre de la Fête Nationale 2015, par le service des loisirs, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser la directrice des loisirs, Mme Jennie Rainville, à faire les réservations nécessaires pour la sonorisation, la scène, les feux d'artifice ainsi que le groupe principal pour le spectacle.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-293-14**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE « EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA »**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser Mme Jennie Rainville, directrice des loisirs, à procéder aux démarches nécessaires à la demande de financement de trois emplois d'animateurs pour le camp de jour 2015 auprès d'Emplois d'été Canada.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-294-14**  
**SOIRÉE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES**

Considérant qu'une centaine de bénévoles œuvrent au sein de la communauté de Ange-Gardien et contribuent à l'amélioration et au maintien de la qualité de vie des citoyens de la Municipalité;

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser la directrice des loisirs, Mme Jennie Rainville, à réserver les services d'un conférencier et d'engager, à cet effet, jusqu'à 5 000 \$ dans le cadre de l'activité de reconnaissance qui se tiendra en avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-295-14**  
**MESURE DES BOUES AUX ÉTANGS AÉRÉS**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de mandater l'entreprise Simo à procéder à la mesure des boues des quatre étangs de la station d'épuration, pour un montant forfaitaire de 2 150 \$.

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 11-296-14**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

---

Yvan Pinsonneault, maire

---

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière